

Paris, juin 2020

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joints les divers documents concernant l'inscription aux ateliers de Personimages à Versailles pour l'année scolaire 2020-2021.

Ils reprendront le **samedi 5 septembre**.

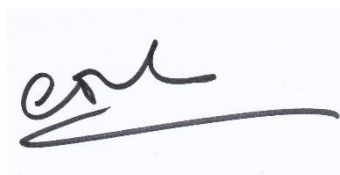
Nous vous demandons de bien vouloir adresser à notre coordinatrice Véronique Chabaud, 23 rue du 19 janvier, 92380 Garches :

- le bulletin d'inscription, à dater et à signer (*en précisant bien les contacts en cas d'urgence et les informations particulières que nous devons connaître en cas de difficulté*),
- un exemplaire du « Règlement ateliers ouverts » et le « formulaire d'autorisation de droit à l'image », là encore à dater et signer,
- 1 chèque correspondant à l'adhésion annuelle de 55€ donnant droit à un reçu fiscal, ainsi que 3 autres chèques séparés pour la participation aux ateliers, chacun rédigé à l'ordre de Personimages et daté du jour, étant entendu qu'ils seront encaissés respectivement en début du trimestre concerné (octobre, janvier, avril).

L'inscription du participant l'engage pour toute l'année scolaire, les 3 trimestres sont donc exigibles.

Nous vous informons que pour obtenir une subvention personnelle, il vous appartient de faire une démarche vous-même auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre Mairie.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



P.J.

Catherine Toulemonde, Présidente